

HISTOIRES ET CHOSES D'AUTREFOIS

DEFENSE DE L'ECOLE LIBRE DES SOEURS DE PLOUGONVELIN

(14 AOUT 1902)



Fascicule 10 Dossier rassemblé et commenté par : Y.Chevillotte

"Là où la liberté de la presse existe, la liberté de l'enseignement doit également exister sous peine d'inconséquence, car ce sont deux branches d'un même arbre."

Emile de Girardin. (1808-1881.)

DÉFENSE DE L'ÉCOLE LIBRE. (14 Août 1902.)



En souvenir de mon grand-père, Julien Chevillotte, (1863-1933), avocat au barreau de Brest, docteur en droit, domicilié à Kervasdoue, qui organisa et anima la résistance à l'expulsion des Sœurs de l'Ecole Libre.

En couverture: gendarmes à cheval devant le portail de l'école; sur les murs du bâtiment, on distingue les pancartes: liberté, égalité, fraternité, décédés. La personne levant le bras au dessus du portail serait Julien Chevillotte. (Archives paroissiales.)

Septembre 1994.

PRESENTATION.

Les "Kannadig Sant Guenael", de mars, mai, juillet-août 1978, présentent des articles sur l'Ecole libre de Plougonvelin et l'expulsion des Religieuses en 1902. La précision et la qualité des récits, attestent une rédaction à partir d'archives paroissiales aujourd'hui complètement disparues, si ce n'est un paquet de vieilles photographies d'époque, dont les mieux conservées sont reproduites ci-après. C'est dommage.

Dans trois ans, et cela vient vite, ce sera le centenaire de l'Ecole libre fondée en 1897 par l'abbé Gauthier, recteur de la paroisse de Plougonvelin à l'époque.

Aussi, le présent travail, fait sous forme de dossier, articulé à partir de la relation d'un témoin, reproduit intégralement, voudrait remédier à cette carence à partir de recherche de documents, souvent d'origine familiale.

L'époque, août 1902, représente pour Plougonvelin, comme pour bien d'autres paroisses rurales du Bas-Léon, l'apogée d'une civilisation paroissiale, le dernier sursaut plein de panache, avant un déclin rapide et inéluctable, surtout à partir de 1904, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Merci à Soeur Marie-Pierre Torlay et au Chanoine Le Floc'h pour leur aide.

Le dossier comprend:

Pages 3 à 12 inclus - La transcription intégrale du manuscrit de J. Chevillotte avec le plan des abords de l'Ecole.

Page 11 - Reproduction de l'affiche du Préfet exhortant au calme.

Page 12 - Revue de presse - Reproduction de l'article de la Dépêche, de Brest (15 août 1902).

Pages 13 à 15 - Présentation de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit par Soeur Marie-Pierre Torlay de la Maison-Mère de Saint-Brieuc: bref historique, extraits des annales, la Communauté en 1893.

Page 16 et 17 - La loi de 1901 et la Congrégation du Saint-Esprit par Soeur Marie-Pierre Torlay.

Page 18 - Trois photographies montrant que tout Plougonvelin était là. Le bâtiment sur la photographie du haut est le café des demoiselles Lerot, actuellement Crédit Agricole.

Page 19 - Opposition de l'Inspection Académique à la réouverture de l'école par Mademoiselle Marie-Louise Cann. C'est une situation digne de Courteline où l'on voit une Administration, prenant prétexte "dans l'intérêt de l'hygiène" de ne pouvoir entrer dans des locaux, qu'elle avait fait fermer par des scellés pour "vérifier la salubrité". Le Maire avait les clefs.

Page 20 - Lettre de l'Inspecteur d'Académie autorisant l'ouverture.

Page 21 - Brèves biographies des trois prêtres cités.

Page 22 - Un fait divers en guise de conclusion.

DÉFENSE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SŒURS DE PLOUGONVELIN

(14 AOÛT 1902)

Situation de la commune de Plougonvelin. Son école.

Plougonvelin est une commune de 1500 habitants, elle s'étend sur une longueur de 12 kilomètres avec une largeur qui ne dépasse pas 3 kilomètres. Elle a 7 à 8 kilomètres de côtes; ces côtes sont bordées de falaises abruptes, en particulier du côté de la pointe Saint-Mathieu qui fait partie de la commune. Cependant dans la baie de Bertheaume se découpent quelques grèves, en particulier celle du Trez-Hir, une des plus belles et abritées de la côte de Bretagne.

Cette commune possède sur son territoire 2 sémaphores, le phare de Saint Mathieu, ses casernes inoccupées et deux batteries de côtes qui défendent le goulet de Brest.

Sa population est exclusivement agricole; on n'y trouve en dehors des cultivateurs que les rares fonctionnaires qui se trouvent dans toutes les communes, les employés des phares et sémaphores, une brigade de douaniers, quelques retraités et quelques propriétaires habitant des maisons de campagne sur la baie de Bertheaume.

Le caractère de la population est très calme et très doux. Il se distingue par une pointe de fierté et beaucoup d'indépendance.

L'école libre des sœurs de Plougonvelin qui vient d'être fermée date de 1897. Elle a été construite par les soins de Monsieur Gauthier, alors recteur de la paroisse, actuellement recteur de Kerlouan, avec l'aide pécuniaire et l'aide des travaux de la population toute entière.

Les sœurs ouvrirent leur école et tout de suite leur dévouement dépeupla l'école laïque et leur assura la confiance de tous les parents. Malgré toutes les sollicitations on peut dire qu'elle ne connut aucune défection.

Étant donné la topographie du pays, le caractère de ses habitants, et celui des communes voisines, la commune de Plougonvelin ne pouvait compter pour la défense de son école sur le concours d'aucun des habitants des pays voisins.

Nous devons compter sur nous et rien que sur nous.

Au moment de ces événements le recteur de Plougonvelin était Monsieur Sagot, le vicaire Monsieur Daniélou; la directrice de l'école était mère Anna-Louise, et les religieuses présentes étaient les sœurs Marie-Gustave, Olive-Marie.

Préliminaires de la résistance.

Le 13 juillet Madame la supérieure recevait du Préfet du Finistère, avis qu'elle eût à quitter l'école avec ses collaboratrices à la date du 21 juillet dernier délai.

Aussitôt cet avis reçu, elle alla trouver à Saint-Brieuc la supérieure générale des filles du Saint-Esprit, congrégation à laquelle elle appartient et lui demanda ses instructions. La congrégation des Filles du Saint-Esprit est une congrégation autorisée.

Munie des instructions de sa supérieure générale, la supérieure de l'Ecole de Plougonvelin vint me trouver et me pria d'être son avocat conseil; j'acceptai ce rôle et m'occupai des mesures à prendre. Je conseillai la résistance conforme aux vœux de la supérieure générale. Les sœurs laissèrent passer sans bouger le délai qui leur était imparti.

L'immeuble où était établie l'école appartient à la Société civile d'Ecoles libres de filles du Finistère qui le loue à Monsieur Gauthier actuellement recteur de Plougonvelin lequel employait les religieuses comme institutrices à gages.

J'avisai la Société propriétaire de la situation et appelai le locataire de façon à ce que les exécuteurs trouvent devant eux un représentant légal de l'immeuble. La Société propriétaire ne répondit pas à mon appel; mais le locataire vint et me remit sa procuration

La résistance juridique était assurée par mes soins; j'en gardai la charge et la responsabilité.

Mais aussitôt se dessine nettement le mouvement spontané de résistance populaire. Je m'en aperçus et dus m'en occuper

Je ne voulais ni pouvais **n'**opposer au beau mouvement de protestation qui se préparait. Mais j'estimais qu'il était de mon devoir d'en prendre la direction, de l'empêcher de dévier et de le maintenir dans certaines limites.

La protestation populaire devait, à mon avis, être unanime, **é**nergique et ne devait être le prétexte d'aucune violence.

Je sentais que de la direction donnée au mouvement pouvait dépendre la liberté et la vie même de pères et mères de famille. La responsabilité était lourde. La tâche **m**e fut rendue facile par les concours qui ne me furent pas ménagés.

Le décret du premier août parut; le moment était venu de prendre toutes les mesures nécessaires à l'**a**ccomplissement intégral du programme que **j**e m'étais tracé et qui avait été accepté par ceux qui allaient être les chefs de la résistance.

Sollicité d'être auprès des sœurs l'interprète des regrets et de la reconnaissance de la population de Plougon**v**elin, le dimanche 3 août, à l'issue de la grand-messe, je me suis mis à la tête des assistants à cette messe et nous conduis**i**mes les sœurs à leur école aux cris de " Vivent les sœurs!" Arrivé devant la porte de l'école, je montai sur un talus et adressai aux religieuses quelques mots de regrets et de reconnaissance affectueuse. La scène d'émotion intense qui se produisit alors me montre que la première partie de mon programme serait facile à remplir: la protestation serait unanime.

Il s'agissait dès lors d'éviter toute surprise, d'organiser les signaux qui devaient avertir tout le monde à temps de l'arrivée des exécuteurs, de préparer en un mot la résistance énergique mais sans violence.

Aidé de quelques hommes dont le dévouement fut au dessus de tout éloge et de quelques femmes aussi dévouées, **j'**ai pu **p**endant 10 **j**ours et avec très peu de monde veiller efficacement en évitant tout fausse alerte.

Mais l'attente prolongée de l'exécution commence à faire douter quelques personnes de l'imminence de cette exécution; si nous n'y prenons pas garde, ces incroyables surpris au dernier moment risquent de faire notre protestation moins nombreuse qu'elle ne doit être.

D'un autre côté des renseignements sérieux me font prévoir que les crocheteurs doivent arriver le **11** août. Et en réalité ils devaient venir, mais on annonça que le pardon de Plougonvelin avait lieu le 10 et il y eut contre-**o**rdre.

Nous étions au 10 août; il y avait lieu d'aviser; **j**e fais appel à la population réunie au bourg à l'occasion du pardon; une réunion s'impose dans la cour de l'école; tout le monde y vient surtout par curiosité, car nous n'avions pas annoncé qu'elles étaient nos intentions. Me faisant une tribune du perron de l'école, je rappelle à tous que le gouvernement n'a pas désarmé, que l'école où nous sommes est menacée. Je dis à la population qu'elle doit être unanime dans sa protestation, **j**e profite pour rappeler l'attention sur les signaux d'alarme et donner quelques conseils précis du point de vue de la résistance.

Mais les fermetures d'écoles étaient commencées et continuaient dans le Finistère. Les **j**ournaux nous annonçaient chaque **j**our la résistance que trouvaient les exécuteurs, nous disaient les moyens employés dans chaque commune, les incidents qui se produisaient partout.

Les hommes qui veillaient lisaient tous ces récits, commentaient les événements, appréciaient les moyens employés et nous voyons se développer un sentiment d'émulation qui les portait à vouloir faire mieux que les autres. Il fallut même s'interposer pour **é**carter les préparatifs qui auraient pu amener la violence ou des malheurs irréparables.

Exécution

Enfin le 13 août vers dix heures du soir, bien que prêts à tout, les chefs de la résistance se couchent décidés à être levés à 3 heures du matin; on ne devait dormir cependant que **d'**un œil pour

éviter toute surprise. Nous savions en effet que sur 38 écoles visées par le décret 33 étaient fermées. Il ne restait plus que Plougonvelin et Ploumoguer dans le canton de Saint-Renan et 3 communes du canton de Lesneven. Notre tour ne pouvait tarder à venir.

A dix heures 1/2 une voiture arrive au bourg. Il suffit de ce léger incident pour qu'un des hommes déjà couchés soit debout pour vérifier ce qui se passait. Il rejoint la voiture et y trouve deux hommes chargés de nous avertir que la gendarmerie avait l'ordre d'être le lendemain à Plougonvelin pour l'exécution des décrets. Dix minutes plus tard, les chefs de la résistance réunis en conseil sur la place décidèrent: de ne pas donner immédiatement l'alarme, de ne pas avertir les religieuses afin de ménager leurs forces, de prévenir quelques villages de façon à ce que l'on veille avec plus de soin et que l'alarme soit donnée avec plus de célérité le moment venu.

Un service de garde organisé depuis plusieurs jours à quatre kilomètres du bourg à un carrefour où doit passer nécessairement passer la troupe venant de Brest et la gendarmerie venant de Saint-Renan, est renforcé et établi avec soins tout particulier. Les chefs veillent toute la nuit.

A trois heures du matin rien n'est venu signalé; mais nous savons que les exécutions se font ordinairement au point du jour. Aussi nous croyons nécessaire d'avertir les religieuses et les faire déjeuner. Les veilleurs déjeunent également. Nous ne savons à quelle heure nous pourrions manger.

On tend l'oreille à tous les bruits de la campagne; on s'attend d'une minute à l'autre à entendre la corne de chasse donnant le signal; mais rien ne vient et à 5 heures 1/2 rien n'est signalé. Aussi les chefs craignant une fausse alerte et la redoutant pour le succès de la manifestation qu'ils sont décidés à faire, envoient des éclaireurs à Ploumoguer pour s'assurer si les exécuteurs n'ont pas commencé à opérer par là avant de venir à Plougonvelin. Il n'était pas douteux en effet que les deux écoles seraient fermées en même temps. Les avis que nous avons reçus confirmaient d'ailleurs cette opinion.

Vers 6 heures 1/2 nous apprenions que l'exécution se fait à Ploumoguer; nous attendons pour donner l'alarme, car nous savons que la troupe à pied ne peut franchir en moins de deux heures la distance séparant Ploumoguer de Plougonvelin.

Malgré toutes nos précautions une de nos estafettes donne le signal qui se répète de ferme en ferme. Nous sommes forcés de suivre et à 7 heures l'alarme est donnée. La population toute entière répond à l'appel et vient au bourg.

Vers onze heures nous savons que les soldats sont encore à une bonne distance. Des vélocipédistes nous annoncent leur approche et les progrès de leur marche. On est cependant sur le pied depuis le matin. Nous nous occupons de faire manger les religieuses et leurs défenseurs. L'énervement de tous atteint déjà une telle intensité que les fausses alertes se succèdent à chaque instant.

Avant d'entrer dans le récit de l'expulsion elle-même, il est utile en m'aidant du plan des abords de l'école de donner quelques explications sur les travaux de fortification exécutés. Ces travaux étaient d'ailleurs peu considérables.

Les exécuteurs devaient arriver par la route venant de Plougonvelin. Toutes les portes avaient été barricadées à l'intérieur; mais l'effet de la défense s'était porté principalement sur la porte cochère et la petite porte à côté parce que c'était l'entrée ordinaire de l'école et que nous supposions que l'attaque principale se ferait par là.

La porte cochère était solidement barricadée et derrière cette porte on avait accumulé environ un stère de bois de chauffage maintenu par des montants solidement fixés. La petite porte ne fut barricadée qu'au dernier moment par une pierre énorme qui la maintenait à sa base et rendit tout effort inutile sur cette base et par des contreforts en bois. Les murs auprès de ces portes avaient garnis de ronces artificielles destinées à gêner l'escalade si elle était tentée.

Enfin vers une heure la force arrive; la population attend sur la route allant du bourg à Saint-Mathieu, entre le bourg et le chemin conduisant à la porte cochère. Les dernières recommandations sont faites. Mais la troupe avait été précédée par les habitants de Ploumoguer qui racontent ce qui s'y est passé, et font ressortir la brutalité voulue du brigadier de gendarmerie de Saint-Renan et la force de la charge. C'est alors qu'un certain nombre de manifestants s'arment de gourdins, arme que les chefs de la résistance avaient interdite jusqu'au dernier moment.

La troupe fait son entrée au bourg de Plougonvelin précédée de quelques jeunes gens armés de cornes de chasse de tout calibre et faisaient entendre une musique guerrière et cacophonique. Lorsqu'elle est arrivée non loin de l'école où la masse populaire l'oblige à s'arrêter, commence un vacarme épouvantable. Le tocsin sonne à l'église, le cor de chasse, les cornes font entendre leurs sons discordants; les bassines, les casseroles, les plateaux de balance frappés l'un contre l'autre, les plaques de tôle ou de zinc frappés de badines font un bruit infernal, couvrant la voix des commissaires et les ordres donnés. Le tout est entremêlé de cris nourris de " Vivent les sœurs! Vive la liberté !". On arrive à grand-peine à faire les sommations, mais l'effet de ces sommations est totalement nul. La gendarmerie ne peut faire un pas en avant, elle est arrêtée par le groupe compact des manifestants qui ne bouge pas. Les gendarmes lançant au trot leurs chevaux refoulent peu à peu la foule qui résiste jusqu'au moment où le brigadier de gendarmerie de Saint Renan abandonnant toute prudence exécute la manœuvre dangereuse qui consiste à faire tourner les chevaux en tous sens et à charger à reculons et sans ménagement.

Un grand nombre de personnes sont renversées sous les pieds des chevaux; on m'affirme qu'il y eut une trentaine d'hommes et de femmes renversés. Dans le nombre sont des gendarmes à pied renversés par leurs collègues à cheval. Mais cette manœuvre à exaspéré les défenseurs des religieuses qui frappent alors chevaux et gendarmes.

Les gendarmes avant d'arriver à la porte sont arrêtés par les fils de fer figurés au plan. Ces fils de fer placés à la hauteur d'hommes à pied permettaient aux manifestants de se retirer et arrêtant un instant les gendarmes à cheval. Ce court répit permet à la masse des manifestants de s'écouler sans trop de hâte et d'éviter l'écrasement que la charge furieuse de la gendarmerie rendait presque inévitable à cause de la forme du chemin qui se rétrécit. Les gendarmes arrivent devant la porte encadrant les commissaires et les crocheteurs qui examinent la porte pour chercher le moyen de la faire sauter. Mais un grand nombre de manifestants qui connaissent mieux les lieux que les attaquants ont passé par dessus le mur et sont dans la cour

Les soldats qui se sont massés derrière les gendarmes ont toujours l'arme à la bretelle. Mais on a remarqué que le brigadier de gendarmerie de Saint-Renan avait de son cheval jeté des pierres ramassées à l'avance. Une de ces pierres fut jetée par lui par dessus le mur de l'école; l'autre sur le talus en face est tombée entre une femme et un enfant. J'affirme ce fait qui explique qu'on ait traité ce militaire de lâche, que malgré les efforts des chefs de la manifestation une pierre ait été lancée de la cour de l'école et que la population fut à partir de ce moment dans un état de surexcitation qui ne devait cesser que quand tout serait fini.

Le crocheteur se met à son travail.

La façade avait été décorée d'affiches portant en lettres rouges "Liberté, Egalité, Fraternité". A ce moment je hisse une pancarte qui leur fait suite portant en lettres noires "décédés".

Mais le travail de crochetage avance lentement; on le gêne le plus possible; on prétend même que le crocheteur fut légèrement blessé. Les hommes dans la cour se mettent en devoir de renforcer la porte attaquée; on se sert pour ce travail de tous les matériaux que l'on peut se procurer

Cependant la porte cède sous les efforts des crocheteurs, mais aussitôt qu'une brèche est ouverte, elle est refermée de l'intérieur. La lutte peut durer longtemps.

Enfin le recteur de la paroisse, qui depuis quelque temps s'interposait sans beaucoup de succès, s'adresse aux commissaires et leur dit: "Je vais essayer d'entrer le premier par la brèche; s'il y a des coups à attraper je serai le premier frappé; mais il est entendu qu'il n'y aura aucune poursuite et que je serai suivi du brigadier de gendarmerie du Conquet et de ses hommes". L'offre du recteur fut formellement acceptée par Monsieur Le Fèvre commissaire de police à Brest.

Le recteur se présente à la brèche et veut entrer. Les défenseurs hésitent à cesser la résistance. Alors intervient le vicaire qui placé à l'intérieur s'est rendu compte de ce qui se passait. Il harangue en breton ceux qui l'entourent et est obligé pour faire céder d'écarter de la main les plus ardents qui veulent continuer et se rendent compte qu'ils peuvent tenir longtemps encore.

Le recteur rentre, suivi des commissaires et des gendarmes à pied; la troupe suit. Les crocheteurs sont encadrés de gendarmes. Toute la résistance populaire est terminée. Je me suis opposé en effet à tout envahissement de l'immeuble principal et même du perron. J'estime en effet que toute résistance

nouvelle est inutile et aurait l'inconvénient de mêler trop intimement les personnes des religieuses à la lutte en même temps qu'elle dégraderait l'immeuble dont nous espérons retrouver l'usage.

La population a été superbe d'entrain et de courage.

Mon tour vient; je vais faire entendre les protestations au nom et au droit de la liberté. Les commissaires présentent au perron sur lequel flotte deux bannières sur lesquelles sont inscrites les deux devises: "Vivent les sœurs! Vive la liberté".

Je me tiens sur ce perron que j'ai tenu dégagé; avant de laisser passer les commissaires, je réclame un peu de silence et m'adressant à eux, je formule à peu près en ces termes une protestation orale: "Il me reste, messieurs les commissaires, à joindre ma protestation à celle de tout ce peuple que vous venez d'entendre contre la violation de domicile que vous venez de commettre".

A peine ces paroles prononcées, j'aperçois un mouvement en avant des commissaires; je crois qu'ils veulent employer la force pour pénétrer dans l'immeuble. Mais la résistance est terminée. Je m'écarte et ouvrant la porte je leur dis : "la porte est ouverte, vous pouvez entrer".

Pendant tout le temps qui s'était écoulé depuis l'arrivée de la force, les religieuses étaient restées en prières et n'avaient pas paru.

Aussitôt dans la maison où ils pénétrèrent seuls avec moi, les commissaires font aux religieuses, lecture et notification du décret du 1er août 1902 ordonnant la fermeture de l'établissement, d'un arrêté préfectoral ordonnant outre les mesures nécessaires à l'exécution de ce décret, l'apposition des scellés, mesure dont ne parle pas le décret. Ils déclarent spontanément qu'ils inséreront au procès-verbal de notification toute protestation qui leur sera présentée et demandent à la supérieure ainsi qu'à moi si nous sommes disposés à signer le procès-verbal de notification. Nous déclarons que nous signerons ledit procès-verbal sous condition que les protestations que nous allons présenter seront insérées.

Le procès-verbal

Le procès-verbal est rédigé sur l'heure, les protestations y sont insérées et après lecture, la supérieure et moi le signons avec les commissaires.

Voici un peu près les termes des deux protestations écrites remises aux commissaires et copiées au procès-verbal.

Pour la supérieure:

Je proteste que je ne cède qu'à la force. Employée salariée, je ne pouvais quitter cette maison dont la garde m'était confiée. Je réserve tous les droits et actions en justice de mes commettants.

Pour moi:

Je soussigné, agissant au nom et comme mandataire de monsieur Gauthier, locataire de cet immeuble en vertu d'un bail

sous seings privés en date du..... je déclare protester contre

les mesures prises à l'égard des institutrices choisies et rémunérées par mon mandant; je déclare réserver tous ses droits et actions en justice, ainsi que les droits et actions de la Société d'écoles libres du Finistère, propriétaire de l'immeuble.

Avant de procéder aux opérations d'apposition des scellés, le commissaire me propose à signer un petit papier portant engagement de ne plus affecter l'immeuble à un établissement religieux. Je lui réponds que, à mon avis, la procuration que j'ai eu entre les mains interprétée d'après les instructions orales que je tenais de mon mandant ne contenait pas les pouvoirs suffisants pour prendre en son nom cet engagement.

Je lui fais remarquer alors qu'il y a attendant à l'école un jardin; qu'en apposant les scellés sur la maison principale il remplit la mission qui lui est confiée et que je vois pas l'utilité de mettre sous scellés des légumes qui seraient alors perdus pour tout le monde. Il accède à ma demande

Le commissaire fait rapidement un inventaire excessivement sommaire des quelques meubles restant dans la maison et appose les scellés.

Il laisse d'ailleurs les affiches: "Liberté, Egalité, Fraternité", que tous les touristes allant à Saint Mathieu admirent en passant. Ces affiches y sont encore.

Les commissaires ne cherchent pas de gardien de scellés. Ils demandent au maire de la commune d'en prendre charge. Sur son refus, ils se contentent de déposer à la mairie un papier signé du préfet aux termes duquel celui-ci charge le maire en sa qualité, de la garde des scellés. Mais les défenseurs des sœurs qui se tiennent dans la cour ne se rendent pas compte de ce qui se passe à l'intérieur. Ils attendent avec impatience la sortie des religieuses. Les soldats ont formé les faisceaux et sont assis sur leurs sacs.

Je hâte les opérations pressé d'en finir et de débarrasser la place de tous ces intrus qui nous encombrant. Aussitôt que je le peux, je sors au bras de la supérieure, les autres sœurs suivent encadrées par des dames, choisies parmi celles qui se sont montrées les plus dévouées pendant la période d'attente. Monsieur le recteur nous accompagne ainsi que toute la population. Le cortège se rend à l'église aux cris de " Vivent les sœurs, Vive la liberté!".

Le recteur monte en chaire, salue les victimes de l'infamie qui vient de se commettre, remercie ses paroissiens de se qu'ils ont fait pour la défense de la liberté et de la religion. On chante le " Parce, Domine".

La population se retire émue, elle ne perdra pas de sitôt le souvenir de ces scènes où elle a vu les sectaires s'attaquer à ce qu'elle vénère le plus.

La troupe d'infanterie est saluée à son départ par les cris de " Vive l'armée "; on a en effet remarqué l'attitude navrée qu'elle a eu pendant toutes ces opérations. Les soldats ne se font pas faute de répondre " Vivent les sœurs ".

Telle a été pour Plougonvelin la journée du 14 août 1902.

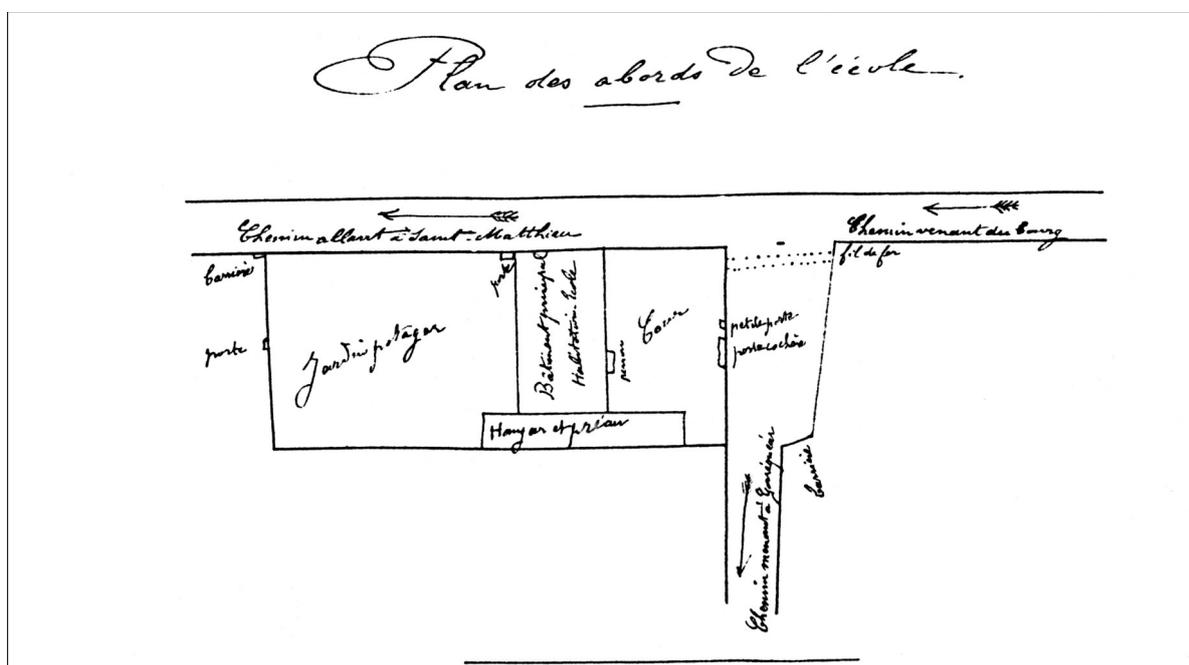
Dans ce récit j'ai passé sous silence beaucoup de détails; mais j'affirme que tout ce que j'ai écrit est conforme à la vérité.

J'ai évité dans ce récit de citer un seul nom, non pas que j'ai la prétention d'avoir tout fait; je dois au contraire de fameux remerciements à tous mes collaborateurs, mais parce que j'accepte et que je prend la responsabilité de tout ce qui a été fait.

Tous les hommes et les femmes ont agi en hommes et en femmes libres et courageux. Honneur à eux; je suis fier d'avoir eu affaire à de tels auxiliaires dans la tâche que je m'étais tracée.

Plougonvelin, le 25 août 1902.

signé: Julien Chevillotte
avocat, docteur en droit.



AFFICHE DU PREFET DU FINISTERE EXHORTANT AU CALME.

GABINET
DU PREFET

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

Quimper, le 9 Août 1902.

Monsieur le Maire,

Les journaux annoncent avec insistance que la résistance brutale à l'exécution du décret du 1^{er} août est organisée dans quelques communes et ils donnent des détails qui rappellent de sombres époques dont on évite d'habitude de réveiller le souvenir.

Je me refuse à le croire.

J'ai trop de foi dans les sentiments d'honneur qui animent les populations du Finistère pour penser que les foules s'attaqueront à des agents qui font leur devoir en exécutant les ordres de leurs chefs.

Nul n'a le droit de contester l'application de la loi autrement que par les voies légales : on ne l'a pas fait.

Nul ne peut penser qu'une résistance violente puisse aboutir à autre chose qu'à une répression. Ceux qui y pousseraient se chargeraient d'une lourde responsabilité.

Force doit rester à la loi. Il n'est pas un bon Français qui puisse en douter. Ce pays-ci est un pays de bons Français et je suis convaincu que les protestations qui seront présentées ne dépasseront pas la mesure où elles peuvent rester légitimes. Je désire et je conseille qu'il en soit ainsi.

Tout le monde me connaît assez dans ce département pour savoir que mes conseils méritent d'être suivis. Tout le monde sait la sympathie profonde que j'ai pour ce peuple dont l'administration m'a été confiée par le Gouvernement de la République. Tout le monde sait aussi que je ne faillirai jamais dans l'exécution d'un devoir.

Quoi que vous pensiez personnellement, vous avez vous-même le devoir en votre qualité de Maire et vous avez l'obligation morale en raison de votre autorité personnelle, de vous employer à éviter les violences. Je compte sur vous pour assurer l'ordre dans votre commune ainsi que la loi vous le commande.

Je vous prie d'afficher cette lettre à la porte de la Mairie et d'en porter le contenu à la connaissance de vos administrés.

Agrérez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet du Finistère,
HENRI COLLIGNON.

A Monsieur le Maire de la commune de

Raudouze

REVUE DE PRESSE.

L'affaire des expulsions des religieuses fit grand bruit dans la presse écrite, seul moyen d'information de l'époque. L'Argus de la presse, un office de collecte de coupures de journaux, contacté par J. Chevillotte, a recensé 15 journaux relatant les événements du 14 août, dont plusieurs de la presse nationale. Ci-dessous le texte paru dans la Dépêche de Brest, édition du 15 août 1902.

PLOUGONVELIN

L'exécution des décrets. — Vive résistance. — La gendarmerie charge. Graves incidents

Plougouvelin, 14 août.

L'expulsion des sœurs blanches à Plougouvelin a eu lieu cet après-midi, à 1 h. 15, avec le concours des commissaires et des troupes ayant opéré le matin à Ploumoguier.

Cette exécution a été marquée par de graves incidents.

Gendarmes et commissaires ont été malmenés mais, finalement, toute collision grave a pu être évitée.

A une heure de l'après-midi, dès que les soldats ont fait leur apparition aux environs, les veilleurs qui guettaient dans le clocher ont donné l'alarme.

Aussitôt le tocsin a sonné. Cyclistes et cavaliers ont quitté leurs postes d'observation et sont accourus sur la place.

En un instant, tout Plougouvelin était mobilisé.

En ville, on garde le mutisme le plus complet sur ce qui se prépare.

Devant les étrangers, les habitants se demandent même :

— Tiens, on sonne le tocsin ! En l'honneur de quel saint ?

Un commerçant de la place nous disait hier :

— Il ne faut pas vous étonner de cette affluence de cyclistes. Il en passe toujours beaucoup par ici.

La troupe se met en marche.

Ce mouvement est rapidement signalé au bourg et les paysans se rassemblent en rangs serrés.

Le cortège des autorités est arrêté par une haie compacte de paysans, la plupart armés, brandissant d'énormes gourdins et proférant des menaces.

En même temps, c'était une cacophonie inimaginable d'instruments, aussi nombreux que variés.

Toute la série des trompes et trompettes était là, jusqu'à la batterie complète de cuisine.

Pendant plus d'un quart d'heure, ce tapage dure et couvre le bruit du tambour.

On entend à peine la voix de M. Robert, commissaire de police.

Enfin, las d'une attente trop prolongée et les habitants ne voulant rien entendre, la gendarmerie avance à reculons, de façon à refouler les manifestants.

Le spectacle devient très intéressant.

Les paysans frappent chevaux et gendarmes.

Les chevaux, dont plusieurs sont grièvement blessés, se cabrent et ruent en tous sens.

On procède alors à la charge.

Le public est repoussé au milieu de cris épouvantables.

Un nuage de poussière couvre ce tableau.

Des gendarmes sont désarmés et jetés à terre.

L'un d'eux est piétiné par les chevaux et ne doit son salut qu'à M. Robert.

Les commissaires eux-mêmes et le brigadier de gendarmerie sont frappés de coups de bâton.

Le maire et son adjoint paraissent, avec leur écharpe, mais leur intervention ne calme pas les esprits, pas plus que le langage du recteur.

Enfin, la troupe s'engage au pas de charge devant la porte du jardin.

Comme il fallait s'y attendre, le vacarme assourdissant de tout à l'heure recommence et les sommations restent sans effet.

Les deux serruriers se mettent à l'œuvre, mais leur tâche est pénible.

A l'intérieur, les portes sont barricadées et doublées de quatre mètres carrés de monceaux de bois au moins.

On jette des madriers par dessus le mur pour atteindre les serruriers, que la foule hue.

L'un d'eux est blessé au visage.

Un jeune homme monte sur le mur et harangue la foule.

On lance des pierres et des mottes de terre.

Au fur et à mesure que les ouvriers font une brèche avec leurs pioches, ils voient se dresser devant eux une armée de bâtons.

Tout travail devient impossible.

Les brèches sont aussitôt refermées par la foule de l'intérieur, qui profère de violentes menaces.

On entend le bruit des marteaux frappant sur les clous au fur et à mesure de la démolition.

Les commissaires parlent de faire prendre l'école d'assaut.

Enfin, vers 2 h. 1/2, au bout d'une grande heure de travail, la porte cède.

Le maire et le recteur sont requis par les commissaires pour prendre la tête du cortège et pour user de leur influence sur la foule.

Soldats et gendarmes envahissent la cour.

On crie : « Vivent les sœurs ! Vive la Liberté ! »

M^e Chevillotte, avocat à Brest, est sur le perron, entre deux bannières, et proteste au nom de la liberté.

Les commissaires donnent notification aux religieuses du décret de fermeture font l'inventaire de l'immeuble et apposent les scellés.

Les sœurs quittent l'école entre une haie de manifestants pour aller à l'église.

Les religieuses ont été recueillies chez les habitants.

Une grande animation n'a cessé de régner, pendant le restant de la journée autour de l'école.

Ajoutons que de nombreux photographes s'étaient rendus sur les lieux de l'expulsion et ont pris de nombreux clichés.

Les opérations se sont terminées quatre heures.

La compagnie du 19^e de ligne et les cinq brigades de gendarmerie ont gagné, dans l'après-midi, leur casernement respectif.

BREF HISTORIQUE DE LA CONGRÉGATION DES FILLES DU SAINT-ESPRIT.

La Congrégation des Filles du Saint-Esprit a été fondée au Port du Légué, en Plérin, par deux femmes d'origine modeste, Marie Bala^yenne et Renée Bure^l. Dirigées par Dom Jean Leuduger, Scolastique de la Cathédrale de Saint-Brieuc et directeur des Missions dans le Diocèse, elles s'engagent, le 8 décembre 1706, à servir Dieu en servant les pauvres, les malades et les enfants...

*

La petite société reçoit l'approbation officielle de l'Eglise Diocésaine en mars 1733 et fonde 18 autres "Maisons de charité" à travers la Bretagne, au cours du XVIII^e siècle. Connues sous le nom de "Sœurs de charité de Plérin", de "Sœurs Blanches" ou de "Filles du Saint-Esprit", les Sœurs mènent une vie communautaire fondée sur la foi et l'amour, assurant, dans les campagnes, l'éducation des enfants pauvres, le soin des malades à domicile, luttant contre les épidémies (choléra, dysenterie...), si fréquentes au XVIII^e et XIX^e siècle...

Persécutée et dispersée, lors de la Révolution de 1789, la Société se reconstitue entre 1800 et 1808... Répondant aux appels de l'Eglise et des autorités administratives, les Sœurs se dévouent dans les "Bureaux de Bienfaisance" établis pour lutter contre la misère et la mendicité par la distribution de secours et la création d'ateliers de travail; dans les "Salles d'asile" et "Ouvroirs" afin de permettre aux enfants des classes

pauvres d'acquérir un "état", c'est à dire un métier.....

Par ailleurs, nombre de Municipalités font appel aux Filles du Saint-Esprit pour ouvrir et diriger des "Ecoles primaires de filles" (Ecoles Communales).

La politique scolaire de Jules Ferry, puis les mesures d'exclusion du Ministère Combes, contraignent les Sœurs, à partir de 1902, à quitter les écoles de France... Beaucoup s'exilent vers la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, où s'ouvrent pour elles de nouveaux champs d'apostolat.....

Plus tard, les Filles du Saint-Esprit répondent aux appels des "Pays de Mission": Mandchourie (1936), Nord-Cameroun (1954), Chili (1962), Nigéria (1964), Pérou (1979), Haïti (1985).....

En France, les Filles du Saint-Esprit continuent de prodiguer leurs soins aux malades, et s'efforcent de rester présentes aux jeunes par les Catéchismes, l'animation des Patronages, des Mouvements d'Action Catholique, la création de "Cours ménagers"... Au lendemain de la guerre 1914-1918, elles réintègrent aussi progressivement les écoles, ouvrant des Cours: Complémentaires, secondaires et techniques.

Extrait des "Annales" de la Communauté des filles du Saint-Esprit de Plougonvelin.

" Les Filles du Saint-Esprit arrivèrent à Plougonvelin, le 20 septembre 1897. Elles y furent accueillies par Monsieur l'Abbé Gauthier, recteur de la paroisse.

Confiant dans le dévouement et la générosité de ses paroissiens, le zélé pasteur avait entrepris la construction d'une école chrétienne de filles...Les travaux furent poussés avec une activité surprenante grâce à la vigilance active du recteur... !!

- Les paysans prêtant, avec un joyeux empressement, leur concours pour le transport des pierres et autre matériaux de construction »

Au bout de quelques mois, on put voir s'élever, à la sortie du bourg au bord de la route conduisant à la pointe Saint-Mathieu, une superbe maison d'école....

Il ne restait plus qu'à couronner l'œuvre par une bénédiction du nouvel édifice. Cette bénédiction, Monsieur le Recteur voulut la rendre aussi solennelle que possible. Aussi pria-t-il Sa Grandeur Monseigneur Potron, Missionnaire Apostolique de Jéricho, alors en Bretagne, de vouloir bien présider lui-même la cérémonie. Sa Grandeur accepta de grand cœur et vint à Plougonvelin. La supérieure Générale de la Congrégation, Mère Ildefonse Lejeune, voulut aussi, malgré son grand âge et les fatigues de sa lourde charge, donner par sa présence, au digne Recteur et à ses généreux paroissiens, un témoignage de sa bienveillante estime.

Quelques prêtres et une longue file de Sœurs blanches se placèrent en tête de l'assistance.

Les Vêpres terminées, on se rendit processionnellement à la nouvelle maison des Sœurs, le Couvent du Sacré Cœurs, que l'on avait décoré pour la circonstance. De tous côtés, des bannières flottaient au gré du vent; la joie rayonnait sur tous les visages, et un ciel pur et serein semblait jeter comme un reflet de gaieté sur cette belle fête de famille!..."

La Communauté de 1898: 3 Sœurs, qui seront expulsées de leur Communauté, le 14 août 1902.

Sœur Anna-Louise Le Lann, originaire de Pencran, supérieure. Entrée dans la Congrégation en 1972. Obtient le B.E. en 1881. D'abord adjointe à l'école communale de Carnoet (CDN) (1872-1876), puis à l'école libre de Saint-Pol de Léon (1876-1897). A Plougonvelin (1897-1916). Elle meurt à Plougonvelin, le 12 mars 1916.

Sœur Marie-Théodore Nicolas, originaire du Folgoët. Profession religieuse: 1898. Visite et soigne les malades à domicile à Plougonvelin (1898 à 1914 + 1916-1923). Au début de la guerre, en 1914: elle est envoyée à l'hôpital militaire temporaire de Pontcroix. Elle en revient en mars 1916, pour soigner Sœur Anna-Louise à Plougonvelin. A la mort de Sœur Anna-Louise, elle est nommée supérieure à l'hospice de Lannilis; puis elle passera à Pluguffan (1927 à 1949). Elle meurt à Saint-Anne d'Auray (Ker Anna) en 1950.

Sœur Olive-Marie Boissel, originaire de Fouesnant - B.E. 1898 - Professions: 1901. Arrive comme novice à Plougonvelin, en septembre 1899 (remplaçant Sœur Arsène...) Regagne la Maison-Mère où elle meurt en 1905.

Chassées de leur maison, les sœurs sont accueillies par Mademoiselle Louise Lerault qui met une chambre à leur disposition. Elles continuent la visite des malades, font le catéchisme aux enfants de l'école publique plus l'entretien de l'Eglise...

De septembre 1902 à 1911: L'école des filles est dirigée par une jeune fille chrétienne: Mademoiselle Louise Cann (nièce de Sœurs Anna-Louise), secondée par une novice: Sœurs Odile- Joseph Le Gailie (1902 à 1904), puis Sœurs Ange Le Dare (1904 à 1910).

De 1911 à 1914, Mademoiselle Loussaut, novice, prend la direction de l'école.

De 1914 à 1918, la direction est à nouveau assurée par une laïque: Mademoiselle Goasdoué...

Sœurs Marie-Pierre Torlay, F. S. E.



La Communauté des Sœurs en 1902: Au centre: Sœurs Anna-Louise. A gauche: Sœurs Marie-Olive. A droite: Sœurs Marie-Théodore.

(Photographie en provenance des archives paroissiales.)

LA LOI DE 1901 ET LA CONGREGATION DU SAINT-ESPRIT.

En 1878, les Filles du Saint-Esprit dirigeaient 175 écoles, dont 216 écoles communales = publiques, et seulement 59 écoles libres. La loi d'octobre 1886, exigeant que "l'enseignement dans les écoles publiques soit exclusivement confié à un personnel laïc" entraîna la laïcisation progressive des écoles communales tenues par les Filles du Saint-Esprit. Lors du "Moratoire Malvy" d'août 1914, les Filles du Saint-Esprit ne dirigeaient plus que 5 écoles communales (toutes situées dans les Côtes du Nord). Mais à l'appel des Evêque, et grâce au soutien des populations chrétiennes, nombre "d'écoles libres" furent ouvertes, entre 1886 et 1902, dont 99 écoles confiées aux Filles du Saint-Esprit....

L'art.14 de la loi de Juillet 1901 stipulant que "Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une CONGREGATION NON AUTORISE" ne disait rien par rapport aux "Congrégations Autorisées" (ce qui était le cas de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit

Or, devant le silence du "projet de loi" sur ce point, Denis Cochin ayant exigé des éclaircissements du Président du Conseil, lors de la discussion de la loi, le 18 mars 1901, par rapport aux "Congrégations autorisées", Waldeck-Rousseau répondit: "La question soulevée par M. Cochin est réglée, non par la loi sur les Associations, mais par les lois sur l'Enseignement" (donc par les lois de 1882 - 1886). Les Filles du Saint-Esprit pouvaient donc se rassurer quant au sort des écoles libres créés avant le vote de la loi de juillet 1901....

Mais le contenu de la loi fut progressivement aggravé:

- 1) par le Décret d'application du 16 août 1901, exigeant des "Congrégations autorisées" une demande d'autorisation pour tout nouvel établissement créé;
- 2) par l'avis du Conseil d'Etat du 23 janvier 1902 déclarant "qu'en cas d'ouverture d'une école, par un Congréganiste, cette école doit être considérée comme un nouvel établissement de sa Congrégation, quelque soient le propriétaire ou le locataire de l'immeuble...";
- 3) Mais surtout par la Circulaire ministérielle du 9 juillet 1902 ordonnant aux préfets la fermeture de 2.500 écoles libres, fondées antérieurement à la loi du 1er juillet 1901.

Un délai de 8 jours était accordé aux intéressées pour rejoindre leur Maison-Mère et solliciter une autorisation "qui les mettrait en règle avec la loi"!

- (On sait ce qu'il en advint des "demandes d'autorisation" faites : rejet en bloc!).

Le 1er août 1902 : un "décret" du Ministère Combes fermait nombre d'écoles dont 44 tenues par les Filles du Saint-Esprit (38 dans le Finistère!).

Dans une lettre adressée à Delcassé par Waldeck-Rousseau, lui-même, le 6 août 1902, l'ancien Président du Conseil rappelait la décision prise par le Conseil des Ministres du 8 février 1902, de ne pas appliquer la loi aux établissements ouverts avant le 1er juillet 1901. Et il ajoutait, parlant de la "décision toute différente" prise par Combes: "L'agitation que nous eussions évité existe! Comment en sortira-t-il? Je ne le vois pas bien et ce qui se passe en Bretagne m'inquiète beaucoup! Mes compatriotes se montent lentement; mais quand ils sortent de leur calme, ils sont capables d'aller jusqu'au bout!..." (A.N. F19-6268.)

De fait les manifestations et la résistance s'organisent en Bretagne, surtout dans le Finistère, durant la 1ère quinzaine d'août 1902, et il faut recourir à la force armée pour expulser les Sœurs!...

Un certain nombre de Congrégations, pour sauver les écoles, recoururent à la "sécularisation" des Religieuses enseignantes = sorte de rupture officielle avec la Congrégation, comportant signature des intéressées et des Supérieurs de la Congrégation interdiction de tout contact avec l'Institut (surveillance policière, tâtillonne...)- placement loin des lieux où existe une communauté du même Ordre...

Monseigneur Morelle, évêque de Saint-Brieuc, et Supérieur ecclésiastique des Filles du Saint-Esprit, refuse cette "sécularisation". Seules restent dans les paroisses, les sœurs infirmières avec parfois une ex-enseignante assurant catéchisme, entretien de l'église... La plupart des enseignantes partent à l'étranger. Mais résolu toutefois à ne pas sacrifier les écoles, Evêque et supérieures générales font appel à des jeunes filles chrétiennes (souvent d'ancienne élèves des filles du Saint-

Esprit) pour assurer la direction - (c'est pour assurer la formation de ces jeunes filles qu'est créé le "Cours Normal Catholique" de Landerneau en 1909) - De plus, Monseigneur Morelle demande aux novices pourvues du B.E. de vouloir bien retarder de quelques années leur engagement dans la Congrégation, afin de seconder les laïques chrétiennes dans la direction des écoles.

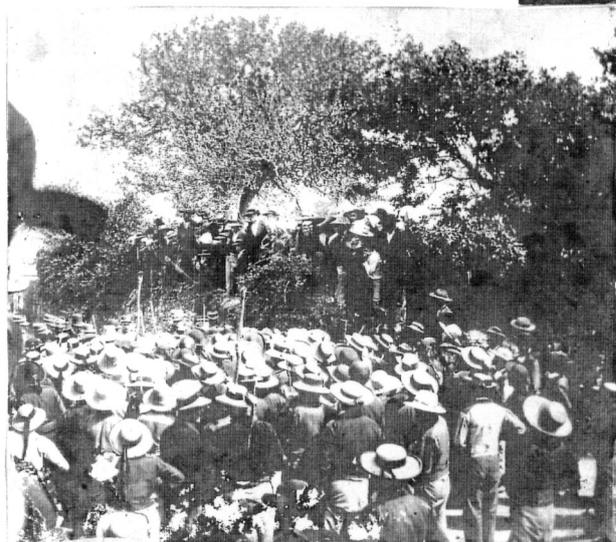
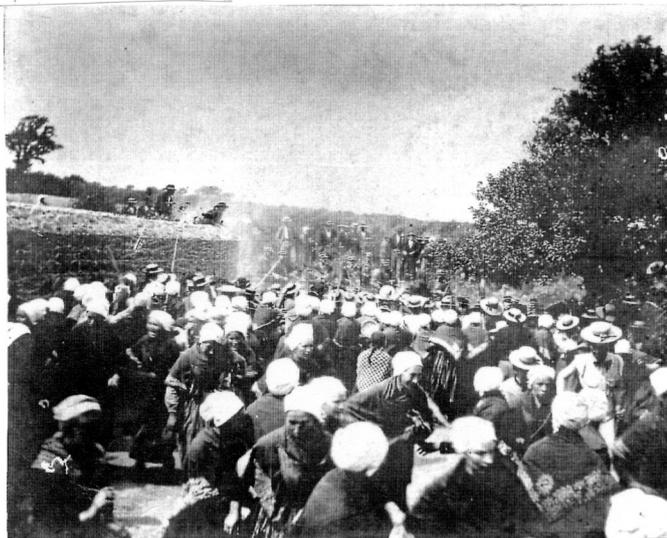
Le décret Malvy d'août 1914, suspendant toutes poursuites judiciaires, et un certain apaisement des esprits provoqué par la proclamation de "L'Union Sacrée" au début de la guerre... permit progressivement aux filles du Saint-Esprit de réintégrer les écoles.. !

A noter que malgré l'insistance répétée des Gouvernements, la Congrégation des Filles du Saint-Esprit qui était mixte : à la fois "Hospitalière et Enseignante" et avait échappé de ce fait à la Dissolution, n'a jamais supprimé de ses statuts son droit à l'enseignement... Situation reconnue officiellement par le "Gouvernement Couve de Murville" en 1968.

Sœurs Marie-Pierre Torlay.

F.S.E.

UNE PAROISSE TOUTE ENTIERE MOBILISEE.



Quimper, le 18 septembre 1902

L'Inspecteur de l'Académie de Rennes
en résidence à Quimper,

Vu l'article 38 de la loi du 30 octobre 1886,

Vu l'article 160 du décret du 19 janvier 1887,

Considérant qu'il a été donné récépissé le 29 août 1902
à M^{lle} Carré, Marie-Louise,

née le 11 mai 1875, à Plouneventer,

d'un dossier d'ouverture d'une école privée de filles
avec pensionnat, à Plougouvelin,

Considérant d'autre part que le local pour lequel
a été faite cette déclaration a été mis sous scellés
par l'autorité administrative le 11 août 1902
et que les scellés ne sont pas levés à la date du
présent arrêté,

Considérant que, par suite, il n'est pas possible
à l'autorité académique de s'assurer de la salubrité
des locaux,

Arrête :

Il est fait opposition à l'ouverture de
ladite école "dans l'intérêt de l'hygiène".



L'Inspecteur d'Académie,

M

CURRICULUM VITAE DU CLERGE CITE.

1 - Joseph SAGOT, né à Saint-Louis de Brest le 18 avril 1848. En 1872, prêtre et vicaire à Lannilis. En 1887, recteur de Coat-Méal. En 1899, recteur de Plougonvelin. Décédé le 22 septembre 1907.

2 - Olivier DANIELOU, né à Saint-Pol-de-Léon le 25 janvier 1866. En 1890, prêtre et vicaire à Plougonvelin. En 1907, prêtre chez les Augustines de Morlaix. En 1908, retiré à Saint-Joseph de Saint-Pol et décédé le 9 mars 1909.

3 - Bernard GAUTHIER, né à Saint-Martin de Morlaix le 17 janvier 1843. En 1867, prêtre et vicaire à Plabennec. En 1882, recteur de Kernilis. En 1889, recteur de Plougonvelin. En 1899, recteur de Kerlouan. En 1922, retiré à Kerlouan. Décédé le 21 décembre 1927.

(Renseignements fournis par le chanoine J.L. Le Floch, archiviste de l'Evêché.)

UN FAIT DIVERS EN CONCLUSION.

Plougonvelin.- Il y a quelques jours, pendant un exercice de tir au fort de Bertheaume, un artilleur fut grièvement blessé. Le poste n'était muni d'aucun remède propre à arrêter l'hémorragie et les médecins, appelés par télégramme, ne purent arriver que cinq heures après l'accident.... Le soldat blessé eût certainement succombé, si une des Sœurs Blanches expulsées de l'école libre de Plougonvelin, prévenue de l'accident n'était venue proposer le secours de son expérience et de sa petite pharmacie

"Cela prouve une fois de plus, dit l'Ouest-Eclair, de quelle utilité peuvent être dans les cas urgents, au milieu des campagnes éloignées de tous les médecins, ces infirmières entendues et dévouées."

Pourvu, ajoutons-nous avec notre confrère, que cette bonne religieuse ne soit pas poursuivie pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie!.

(Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper et Léon, 1903, pages 198-199.)